

Commission Départementale des Sites

Date de la Réunion : 10 novembre 1971

Commune : FONTAINEBLEAU

Objet :

Demande présentée par l'ONF de procéder au déplacement et à la restauration de la Table du Grand Maître ainsi que des bancs et des bornes qui l'encadrent

Rapporteur : M. de BERGEVIN.

M. l'Ingénieur, Chef du Centre de Gestion de FONTAINEBLEAU présente une demande pour le déplacement de la Table du Grand Maître en Forêt de FONTAINEBLEAU.

D'après une note retraçant l'historique de cette Table, il est précisé que par lettre du 22 Octobre 1721, M. de la FALUERE, Grand Maître des Eaux et Forêts de l'Ile de France, avait ordonné "l'exécution des travaux de défrichement et de terrassement du carrefour actuel pour former une esplanade à la naissance de la descente de la Route Ronde, dans les anciens palis de la forêt, comme aussi qu'il soit défriché, ouvert et dressé trois routes pour former avec trois autres anciennes, un carrefour régulier à l'esplanade".

A la suite de ces travaux, il fit construire la Table qui porte la date de 1723 et appelée "La Table du Grand Maître".

Au cours des temps, cette table de grès a été fortement dégradée. Ainsi, au début du siècle, il ne subsistait que deux bancs sur 4. D'autres dégradations atteignirent notamment les jolies bornes octogonales et l'un des bancs, tandis que la modernisation de la Route Ronde reléguait la "Table du Grand Maître" dans un coin du carrefour, lui faisant perdre une grande partie de sa beauté et de son charme.

.../...

19-

Compte tenu des servitudes actuelles de ce carrefour et de l'intensité accrue de la circulation, l'Office National des Forêts propose le déplacement de la Table et sa restauration

1°- le nouvel emplacement proposé pour cette Table se situerait dans une zone dégagée de la Route Ronde formant esplanade (pour respecter au mieux l'esprit dans lequel le forestier l'avait placée en son temps), face à son implantation actuelle, de l'autre côté de la Route de FONTAINEBLEAU, d'où l'on jouit d'une vue magnifique vers le Nord.

2°- les travaux de restauration seront les suivants : deux bancs manquants et un pied sculpté seront à remplacer. Des bornes d'angles et des bornes intermédiaires seront recrées, tandis qu'une des bornes existantes et un dessus de banc cassé seront restaurés.

Le rapporteur propose à la Commission de donner un avis favorable au déplacement de la Table et à son implantation dans l'axe de la Route Ronde conformément au plan élaboré par l'O.N.F., étant entendu que la restauration pure de ce monument et de ses accessoires qui sont inscrits à l'Inventaire des Monuments Historiques sera examinée en liaison avec l'Agence des Bâtiments de France.

Après échange de vues, la Commission se rallie aux conclusions du rapporteur.

Le Président,

Ch. RICKARD.

.../...